

Place de la Mairie



Espace Marcelline



Mairie



Monument aux Morts



Eglise



Terrain d'aventure



## LE MOT DU MAIRE

La direction de l'Éducation Nationale vient de nous signifier le retrait d'un poste de professeur des écoles au groupe scolaire primaire « Maurice PRAT ».

L'ensemble des élus, des parents d'élèves, dénoncent avec fermeté les mesures prises.

Nous ne comprenons pas l'application mathématique d'une logique administrative.

Dans ce principe, l'école se trouve fragilisée en multipliant les doubles niveaux par classe.

A ce jour il manque cinq enfants pour maintenir la classe. Il est prévu la suppression d'un poste d'enseignant. En conséquence, le Cours Préparatoire sera composé de 27 enfants (18 CP et 9 CE1).

A ce sujet, j'ai interpellé Monsieur le Préfet, notre députée Aude BONO, ainsi que nos Conseillers départementaux Caroline VARLET et Michel CARREAU.

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a aussi voté une motion relative au projet de carte scolaire 2018/2019.

Une pétition est en cours, vous pouvez venir la signer, en Mairie, aux écoles et à l'accueil périscolaire.

Il est important de préserver la qualité de l'enseignement public en milieu rural pour permettre l'accueil des élèves dans de bonnes conditions de scolarisation favorisant l'égalité des chances pour tous.



Le Maire,  
Bruno COCU



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget Primitif 2018 est équilibré en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement = 2 430 363,76 €

Section d'investissement = 447 077,28 €

Concernant l'investissement, les prévisions de dépenses 2018 porteront principalement sur :

- la réhabilitation de la rue de Crécy,
- l'acquisition de matériel pour les services,
- des travaux d'économie d'énergie, ainsi que l'achat de tables et chaises au Centre Socio-Educatif « Saint-Exupéry »,
- le remplacement des éclairages publics dans les rues Pierre Timbaud, Sépard, Petit Charmes avec des appareils moins énergivores,
- le remplacement de la toiture des toilettes publiques,
- la mise en conformité suivant la norme handicapée du local club des Aînés,
- la sécurisation de l'accueil au guichet de la mairie,
- l'acquisition de matériels au terrain d'aventure.

L'ensemble de ces actions serait financé sans emprunt avec des recettes provenant de l'affectation des résultats 2017, du FCTVA, de subventions départementales, du contrat de ruralité du Pays Chaunois, d'un fonds de concours de l'Agglomération et subvention de l'État (DETR).

### TAUX DES TAXES COMMUNALES ET INTERCOMMUNAUTAIRES



#### Taux de la commune 2018

Taxe d'habitation	10,66 %
Taxe foncière	11,13 %
Taxe foncière non bâti	17,14 %

#### Taux de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère 2018

Taxe d'habitation	14,56 %
Taxe foncière	8,17 %
Taxe foncière non bâti	16,00 %

#### Réforme de la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation entrera en vigueur à l'automne 2018.

Elle bénéficiera à près de 80 % des foyers qui verront leur taxe d'habitation sur leur domicile supprimée en 3 ans.

Pour procéder à la simulation, le contribuable doit se munir des montants de sa taxe d'habitation 2017, de son revenu fiscal de référence (qui figure sur le dernier avis d'imposition) ainsi que du nombre de part qui compose son foyer fiscal.

Pour accéder au simulateur dirigez-vous sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (réforme de la taxe d'habitation).

## 🌸🌸🌸🌸🌸🌸 RAPPEL AUX HABITANTS

### Déjections canines



De nombreuses doléances arrivent en mairie concernant les déjections canines qui ne cessent de s'accroître sur la voie publique et essentiellement sur les trottoirs.

Il faut savoir que ces crottes constituent une véritable nuisance. Il n'est pas du tout agréable de découvrir en ouvrant sa porte d'entrée, son portillon, sa fenêtre, ..... les déjections malodorantes canines parce que leur maître ne se donne pas la peine soit de les ramasser, soit de veiller à ce que leur animal ne se soulage pas sur les trottoirs.

Face à cette situation et, pour le bien de tous, il est demandé aux propriétaires de nos amis à quatre pattes d'adopter un comportement beaucoup plus responsable.

Vous pouvez prendre toutes les dispositions nécessaires pour vous équiper d'un sac dans l'une des 3 bornes qui sont installées dans la commune.

D'autre part, sachez que, conformément à la législation en vigueur (art. R 632-1 du nouveau Code Pénal), tout contrevenant peut encourir une contravention de 2<sup>ème</sup> classe allant de 22 à 75 euros.

Par ailleurs, sachez qu'il est interdit de laisser les chiens errer dans la commune.

### Entretien de terrain et taille des haies



Pour pallier aux nombreuses plaintes de riverains, pour la propreté de la commune et le respect d'autrui, les propriétaires ou locataires doivent veiller à ce que leurs terrains soient entretenus et que leurs haies soient taillées lorsque celles-ci le nécessitent.

### Horaires des travaux de jardinage et bricolage

Je vous rappelle les horaires fixés par arrêté préfectoral du 10 avril 2000 :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00,

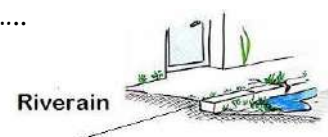
Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.



Ces horaires s'appliquent aux travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, .....

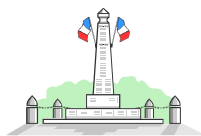
### Entretien trottoirs



Nous n'avons plus la possibilité d'utiliser des produits de traitement concernant le désherbage.

Je vous demande de bien vouloir procéder à l'élimination des herbes qui pourraient pousser entre la limite de votre clôture et le trottoir.

La commune se charge de procéder régulièrement au nettoyage des caniveaux.



~~~~~  
**CEREMONIE DU 8 MAI**

Monsieur le Maire vous invite à participer à la cérémonie du 8 mai 2018.  
Le rassemblement est fixé à 9 h 30 - Place de la Mairie.

~~~~~  
**CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La municipalité souhaite commémorer le centième anniversaire de la fin de la Guerre 14-18.  
Le déroulé de la journée (exposition son et lumière, ...) vous sera présenté dans le prochain bulletin d'informations, sur le site de la commune et sur facebook.  
Nous vous invitons d'ores et déjà à retenir votre journée.

~~~~~  
**INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2018/2019**

**Pour chacune des deux écoles, veuillez-vous munir des pièces suivantes :**

- livret de famille,
- carnet de santé de l'enfant ou certificat de vaccination,
- justificatif de domicile,
- certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé précédemment.

**POUR L'ECOLE MATERNELLE « Henri MORELLE » DE CHARMES**

Les inscriptions se feront par prise de rendez-vous auprès de la directrice de l'école au 03.23.56.31.51 aux dates citées ci-dessous :

- le lundi 14 mai 2018 de 15 h 45 à 17 h 30,
- le mardi 15 mai 2018 de 15 h 45 à 17 h 30,
- le mercredi 16 mai 2018 de 12 h 00 à 14 h 00.



**La scolarité commence pour les enfants nés en 2015.**

**POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE « Maurice PRAT » DE CHARMES**

Les inscriptions auront lieu les vendredis 18 et 25 mai 2018 ainsi que le 1<sup>er</sup> juin 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 30.

En dehors de ces dates, par prise de rendez-vous auprès de la directrice de l'école au 03.23.56.20.59.



~~~~~  
**CANTINE SCOLAIRE / ACCUEIL PERISCOLAIRE / NAP**



En raison du jeudi de l'Ascension, **vos réservations pour la semaine 20 devront être déposées le lundi 07 mai 2018 aux heures habituelles.**

**Il est impératif que vous respectiez les délais cités ci-dessus.**

Je vous rappelle que le bon de réservation est disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie de CHARMES à l'adresse suivante : [charmes-aisne.fr](http://charmes-aisne.fr)

Il est également possible de nous transmettre votre ou vos bons de réservation à l'adresse mail de la mairie : [mairie-charmes@wanadoo.fr](mailto:mairie-charmes@wanadoo.fr)

Merci pour votre compréhension.



~~~~~  
**FETE DES MERES**

Le samedi 26 mai prochain de 9 h 00 à 11 h 00, à l'occasion de la Fête des Mères, une brioche sera offerte aux mamans de 65 ans et plus (*en cas d'absence, merci de laisser un sac afin d'y déposer celle-ci*).

**INTERCOMMUNALITE**



~~~~~  
**ACCES PAR CARTE A LA DECHETTERIE**

Dans le cadre de l'optimisation des déchetteries, le SIRTOM du Laonnois s'est équipé d'un système numérique de contrôle d'accès et de gestion des flux. Cet outil permet d'améliorer le traitement des données ainsi que la gestion interne des bennes.

A partir du mois d'avril, les usagers sont invités à se rendre sur le site internet du SIRTOM du Laonnois : [www.sirtom-du-laonnois.com](http://www.sirtom-du-laonnois.com) afin de compléter le formulaire de demande de carte ou ils peuvent appeler l'accueil du SIRTOM du Laonnois au 03 23 26 80 00.

Pour les demandes réalisées en ligne, la carte sera disponible sous 15 jours à la déchetterie de BEAUTOR.

**A partir du 30 septembre 2018**, la présentation de la carte sera nécessaire pour accéder aux déchetteries du SIRTOM.



~~~~~  
**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT JUILLET - AOUT 2018**

Les inscriptions se font au Pôle Enfance Jeunesse de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 17 h 15 au 1 rue Saint-Auban à LA FERRE (rue en face du Centre Hospitalier Gériatrique).

Pour tout renseignement, appelez le 03.23.38.42.20 ou bien consultez le site internet : [www.ctlf.fr/pej/alsh](http://www.ctlf.fr/pej/alsh)

~~~~~  
**SOLIHA**

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat ? Venez-vous renseigner !

Des subventions, primes, prêts peuvent être mobilisés.

**Tous les mercredis (jusqu'au 26 décembre 2018)**

**A LA FERRE** de 10 h à 12 h - Salle de permanence (5 rue du Général de Gaulle - à côté du Musée Jeanne d'Aboville)

**Tous les vendredis (jusqu'au 28 décembre 2018)**

**A CHAUNY** de 10 h à 12 h - Pépinière d'entreprises Innovalis (3 rue Georges Pompidou - entrée face au magasin « Kiabi »)

**A TERGNIER** de 14 h à 16 h - Espace « Au fil de l'eau » - Centre social multi-accueil (133 rue Jean Jaurès)

**Contacts** : SOLIHA AISNE - 32 rue Marcelin Berthelot - 02000 LAON  
Tél. : 03.23.26.73.50 - Fax : 03.23.26.73.99  
Courriel : [contact.aisne@solihha.fr](mailto:contact.aisne@solihha.fr)



~~~~~

## VIGILANCE CONTRE LES ACTES MALVAILLANTS



Je souhaiterais vous informer sur des conseils pratiques de prévention contre les cambriolages, vols par ruse et vols sous fausse identité.

En effet, depuis quelques semaines une recrudescence de vols et cambriolages sévit sur la commune.

Ce type d'actions commises à l'encontre de particuliers en violant l'intimité des foyers, ou des commerçants en détruisant l'outil et les fruits du travail, sont toujours vécues comme un véritable traumatisme par celles et ceux qui en sont victimes.

La participation citoyenne a vocation de contribuer au renforcement de l'action de proximité entre les autorités et la population.

Le principe est que les habitants signalent les faits qui ont attiré leur attention (exemple : personne faisant du porte à porte, etc, ....) au Maire, à la Mairie ou en appelant le 17.

Soucieux de la sécurité des habitants de CHARMES, je vous demande de bien prendre en compte ce message très important.

J'ai personnellement demandé au Commandant AUBIN, Responsable du Commissariat de TERGNIER de mettre tout en œuvre afin de protéger la population.

Quelques règles à retenir :

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utiliser le viseur optique ou l'entrebâilleur,
- soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la Poste, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demande-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez surtout pas entrer,
- ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous rassemblez vos bijoux de valeur, votre argent ou tout autre objet de valeur,
- ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clair. Sachez que pour tout démarchage à domicile vous disposez d'un délai de rétraction de 14 jours. Je vous rappelle que la Mairie ne cautionne en aucun cas le démarchage à domicile,
- sachez que les malfaiteurs cherchent en premier lieu des bijoux en or ou des numéraires.

Nous traversons une période difficile, je vous demande donc de prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger vos biens.

**En composant le 17, en appelant la Mairie (03.23.56.23.09) aux heures d'ouverture ou en me téléphonant personnellement, vous contribuerez au dispositif « voisins vigilants ».**



**VOUS AVEZ DIT « DEVELOPPEMENT DURABLE » ?**



### ADOPTION DE POULES

**Adoptez** deux poules,  
**Réduisez** vos déchets verts,  
**Récoltez** vos œufs frais !

**Offre réservée aux habitants de CHARMES.**

Inscription avant le 15 mai 2018.

Conditions en Mairie ou sur le site internet.

Contact : 03.23.56.23.09

Adresse mail : [mairie-charmes@wanadoo.fr](mailto:mairie-charmes@wanadoo.fr)

Site internet : [www.charmes-aisne.fr](http://www.charmes-aisne.fr)



## TERRITOIRE ZERO DECHETS ADOPTION DE POULES 2018

### Bulletin d'inscription

La commune de CHARMES lance sa deuxième opération « Adoption de poules ».

Les foyers candidats à l'adoption de deux poules s'engagent à :

- Prendre soin des animaux en garantissant un espace d'accueil adapté (jardin, et poulailler),
- Nourrir les poules avec les déchets de cuisine, les épluchures et des graines adaptées,
- Faire des pesées de déchets de cuisine détournés et donnés aux poules dans le cadre du programme « Territoire Zéro déchet », pendant 1 mois,
- A l'issue du mois de pesées, rendre la feuille remplie en Mairie,
- Garantir la bienveillance animale.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél. portable :

Tél. fixe :

« Je m'engage à respecter les conditions ci-dessus ».

(Date et signature)





~~~~~  
**CAMPAGNE DE PORTE A PORTE PAR LA CROIX ROUGE FRANCAISE**

Une campagne de sensibilisation en porte à porte à CHARMES aura lieu du 30 avril au 26 mai 2018, à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Une équipe interviendra entre 10 h 00 et 20 h 00 du lundi au vendredi et de 10 h 00 à 18 h00 le samedi. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge Française.

Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques. Les personnes qui souhaitent participer rempliront un bulletin et s'engagent à donner à partir de 15 euros par mois par prélèvement automatique.



~~~~~  
**PERMANENCE ITINERANTE, DEPUTEE DE L' AISNE**

Afin d'être plus proche des administrés Madame Aude BONO-VANDORME, Députée de l'Aisne tiendra une permanence le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 de 14 h 00 à 15 h 00 en Mairie de BERTAUCOURT-EPOURDON.

Contact : 03.23.23.24.25 ou [aude.bono-vandorme@assemblee-nationale.fr](mailto:aude.bono-vandorme@assemblee-nationale.fr)

~~~~~  
**FERMETURE ESTIVALE DU BUREAU DE POSTE**



Durant la période estivale, le bureau de Poste de CHARMES restera ouvert **uniquement le matin** du 30 juillet au 18 août 2018 inclus.

A partir du lundi 20 août 2018, il sera de nouveau ouvert l'après-midi.



~~~~~  
**COURSE CYCLISTE « LES 4 JOURS DE DUNKERQUE »**

Le Grand Prix des Hauts-de-France passera lors de la 2<sup>ème</sup> étape LE QUESNOY / SOISSONS sur la commune de CHARMES le mercredi 09 mai 2018.

La course cycliste empruntera la rue de Crécy et la rue Paul Doumer en direction de la commune d'ANDELAIN vers 14 h 35.

La circulation et le stationnement seront réglementés dans les rues citées ci-dessus à partir de 12 h 30 jusqu'à la fin de la course.

## ASSOCIATIONS

### CONCOURS DE PETANQUE

Les parents d'élèves des écoles maternelle et primaire de CHARMES vous proposent :

**un concours de pétanque  
le samedi 12 mai 2018  
Place de la Mairie de CHARMES**



Inscriptions à partir de 13 h 00 sur place. 10 € par équipe.  
Ouvert à tous, doublette formée.

Restauration et buvette sur place.

Les bénéfices réalisés lors de cette manifestation seront entièrement reversés aux coopératives des écoles publiques de CHARMES afin de financer des projets pour les enfants.

### BROCANTE DES CHASSEURS

La Société de Chasse de CHARMES organise une brocante rue Victor Hugo  
le dimanche 17 juin 2018 de 6 H 00 à 18 H 00.

Inscriptions sur place (sans réservation).

Prix du mètre : - pour les particuliers : 1,50 euros,  
- pour les professionnels : 3,00 euros.

**Ne sont pas acceptés les exposants professionnels en restauration.**

Installation selon l'heure d'arrivée des exposants.

Possibilité de restauration sur place et vente de boissons.

Pour tout renseignement, téléphonez au 03.23.56.43.01



### JOURNEE A MONTHERME

L'Association des Randonneurs Tranquilles vous propose une journée à Monthermé  
le samedi 22 septembre 2018.

Une balade de 8 kms en forêt avec le point de vue sur la Meuse.

Pique-nique pris dans un café.

L'après-midi vous pourrez profiter d'une balade de 2 h 30 en bateau.

Pour toute information, contacter Mme DESSY au 06.46.56.13.38

~~~~~  
**COMITE DES FETES CHARMOIS**

L'assemblée générale du Comité a eu lieu le 10 février 2018.

Voici le nouveau bureau :

**Présidente** : Mme Angélique DESSAINT

**Vice-Président** : Mme Claire GAFFET

**Trésorier** : Mme Annie BOURSON

**Trésorier Adjoint** : Mme Laura GAFFET

**Secrétaire** : M. Christian CORBET

**Secrétaire Adjoint** : M. Philippe BRAILLY



**PROGRAMME 2018**

Jeudi 10 mai 2018

Dimanche 03 juin 2018

Samedi 07 juillet 2018

Dimanche 02 septembre 2018

Dimanche 14 octobre 2018

Samedi 17 novembre 2018

Samedi 08 décembre 2018

Journée Champêtre,

Repas (jambon rôti) pour la fête communale,

Sortie parc d'attraction,

Brocante de CHARMES,

Sortie à la CAPELLE,

Soirée à thème,

Sortie marché de Noël à REIMS

La Présidente,  
**Mme Angélique DESSAINT**

## CARNET DE L'ETAT CIVIL

### NAISSANCES

DOUCHEZ Sofia née le 07.12.2017,  
LAGIER Evann né le 29.12.2017,  
MICHEL Juliette née le 30.12.2017,  
DUBOIS Paul né le 02.02.2018,  
BEGIN-MIETTON Elyse née le 13.02.2018,  
DAVID Bastien né le 26.03.2018.

*Nos sincères félicitations aux parents.*

### DECES

PRAT Simone décédée le 12.03.2018,  
PILLON Andréa décédée le 16.03.2018,  
KOCH Yolande décédée le 13.03.2018,  
BRASSART Alain décédé le 03.04.2018,  
BEAUFORT Michel décédé le 12.04.2018.

*Nos sincères condoléances aux familles.*

Le bulletin municipal est le journal d'informations de la Commune de CHARMES, rédigé par ses élus :

**Directeur de la publication** : M. Bruno COCU,  
**Equipe de Relecture** : Mme Yvette ROHART,  
M. Jean-Pierre TAISNE,  
Mme Hélène CARPENTIER.

#### Contact :

Adresse : Mairie - 9 rue Aristide Briand - 02800 CHARMES

Tél. : 03.23.56.23.09 Fax : 03.23.56.57.02

Mail : [mairie-charmes@wanadoo.fr](mailto:mairie-charmes@wanadoo.fr)

Site : [www.charmes-aisne.fr](http://www.charmes-aisne.fr)

Page Facebook : [www.facebook.com/Mairie-de-Charmes](http://www.facebook.com/Mairie-de-Charmes)